

Appel à Concours 2010

Fonds Mink'a du Groupe Chorlaví

«Expériences d'exploitation durable des ressources naturelles

(forêts et sols) en territoires ruraux dynamiques »

1. Le Groupe Chorlaví appelle les organismes publics, privés et de la société civile, qui s'intéressent à la problématique rurale en Amérique Latine, à participer au Concours 2010 du Fonds Mink'a de Chorlaví. Le sujet du concours est « Expériences d'exploitation durable des ressources naturelles (forêts et sols) en territoires ruraux dynamiques : la participation des populations exclues de l'Amérique latine et des Caraïbes ». Pour ce concours, le Fonds octroiera une somme d'environ 150.000 US\$ répartie sur à peu près huit à dix projets. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.grupochorlavi.org ou écrire à l'adresse suivante : cursochorlavi@rimisp.org
2. Le Concours du Fonds Mink'a de Chorlaví se déroule en deux étapes: sélection des profils de projet et sélection des projets finaux de systématisation. Lors de la première étape, on sélectionnera 20 profils à partir desquels les institutions responsables devront concevoir une proposition finale de systématisation. Dans ce groupe de projets, on fera en sorte que les moyens du Fonds soient strictement octroyés suivant l'ordre de qualification, en fonction des critères établis ci-dessous, et de la mesure dans laquelle chaque proposition contribue à faire comprendre à l'Etat la question qui se pose dans la région, jusqu'à épuisement des moyens disponibles pour le concours. Cependant, on veillera à assurer la représentation géographique la plus large, selon les critères indiqués ci-dessous. Les délais de chaque étape sont précisés dans la partie « Délais » du présent Appel à Concours.

LE GROUPE CHORLAVÍ

3. Le Groupe Chorlaví est un réseau interactif qui cherche à stimuler et à faciliter les processus décentralisés d'apprentissage social visant à enrichir la qualité, et à renforcer l'efficacité des initiatives transformatrices des sociétés rurales de l'Amérique Latine et des Caraïbes, dans le cadre d'un agenda thématique défini et délimité du développement rural durable. Le Groupe Chorlaví est une initiative encouragée par l'Organisation inter-ecclésiastique de coopération pour le développement (ICCO) des Pays-Bas et par le Rimisp – Centre latino-américain

pour le développement rural- qui fonctionne comme le Secrétariat Exécutif du Groupe Chorlaví. Cet Appel d'Offres reçoit également l'appui du Programme « Dynamiques territoriales rurales », en partie financé par le CRDI (Centre de recherches pour le développement international) du Canada.

4. Le travail du groupe s'organise sur la base de Projets d'apprentissage social qui constituent un ensemble d'activités de systématisation, de réflexion critique, de dialogue, de communication et de documentation, entre autres, qui, par le biais d'un processus systématique, analytique et intégral, doivent cibler un sujet concret et, dans ledit sujet, des questions ou des fins d'apprentissage. Un projet d'apprentissage implique plusieurs dizaines d'organisations, de groupes, de réseaux et d'individus dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

5. Ce projet d'apprentissage exige la réalisation de:
 - a) Un document qui résume les connaissances et les expériences les plus pointues concernant le sujet du projet.
 - b) Huit à dix projets de systématisation d'expériences innovatrices pour le sujet choisi; ces projets seront choisis par un concours ouvert du Fonds Mink'a de Chorlaví.
 - c) Une analyse comparée des expériences innovatrices qui ont été systématisées.
 - d) Des ateliers sur place, des conférences électroniques et une participation active sur le Blog de Chorlaví, depuis le niveau local jusqu'au niveau international.
 - e) La documentation de tous les produits sur un bulletin électronique et un site web.
 - f) Une stratégie de communication et d'incidence.
 - g) Des cours de formation à distance conçus à partir des résultats de tout ce qui précède.

DEFINITIONS

6. En ce qui concerne le Concours 2010, les définitions suivantes seront retenues:

Territoires dynamiques : territoires qui, au cours de la période couvrant les années 90 et la première décennie 2.000, ont connu des améliorations en matière de revenus, de réduction de la pauvreté et, dans certains cas, d'égalité. Ces territoires ainsi définis peuvent se baser sur l'analyse des cartes établies par le Rimisp, ou en utilisant des méthodologies similaires. Ils comprennent les 19 territoires actuellement étudiés par le Rimisp dans le cadre du programme « Dynamiques territoriales rurales », mais ne s'y limitent pas. Il est possible de consulter les cartes et les territoires compris dans cette étude à ; www.rimisp.org/dtr. Ils comprennent également des zones qui ne font pas nécessairement partie des territoires dynamiques mais qui remplissent des fonctions environnementales importantes en ce qui les concerne.

Expériences d'exploitation durable des ressources naturelles: expériences concrètes et vérifiables dans le cadre desquelles, à l'issue d'un travail concerté et non de divers acteurs d'un territoire donné, on a entrepris des actions visant à conserver et exploiter les ressources naturelles, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'exploitation des forêts et des sols, et qui ont abouti à des améliorations économiques, sociales et environnementales vérifiables.

Forêts: terres où la présence des arbres prédomine, généralement utilisées pour l'extraction du bois, le bois de chauffe et autres produits forestiers non-ligneux. Elles n'incluent pas seulement les arbres proprement dits, mais encore l'eau, les sols, la faune et la flore et bien souvent des animaux domestiques. Elles comprennent également les forêts primaires, qui ne sont pas exploitables, mais qui jouent un rôle bioécologique important. On accorde la priorité aux forêts liées aux communautés paysannes et autochtones et aux petits producteurs, mais sans s'y limiter.

Sols: sols qui, pour une raison ou une autre, ne se prêtent pas à une occupation continue, soient parce qu'ils sont en pente, sujets à l'érosion ou que leur couche fertile est faible.

Développement territorial rural: processus simultané de transformation productive et institutionnelle aboutissant à la croissance économique, à l'augmentation des niveaux d'inclusion et à une gestion durable des circonscriptions territoriales données, formées de villes intermédiaires et de zones rurales articulées.

Exploitation durable des forêts: il s'agit d'un concept dynamique, en évolution, ayant pour but de maintenir et d'augmenter la valeur économique, sociale et environnementale de tous les types de forêts, en faveur des générations présentes et futures. Il présente sept points caractéristiques : (i) étendue des ressources forestières ; (ii) diversité biologique des forêts ; (iii) santé et vitalité des forêts ; (iv) fonctions productives des ressources forestières ; (v) fonctions de protection des ressources forestières ; (vi) fonctions socio-économiques des forêts ; et (vii) cadre réglementaire, institutionnel et de politiques ; (Source : ONU 2008 Résolution 62/98). Tout ceci comprend les activités d'exploitation durable des forêts en fonction de la demande des marchés, ainsi que l'exploitation de l'eau, des sols, de la flore et de la faune et bien souvent des animaux domestiques qui vivent en forêt.

Exploitation durable des sols: se réfère à une occupation du sol qui soit **capable d'être maintenue longtemps, sans interruption, affaiblissement ou perte de puissance ou de qualité.**

Gouvernance environnementale : système se composant de règles et de procédures (formelles et informelles) qui constituent un cadre institutionnel réglementant le processus décisionnel concernant l'accès ou le non-accès, l'exploitation ou la non-exploitation des ressources naturelles des différentes parties prenantes impliquées dans l'environnement territorial, en prenant bien soin d'inclure les secteurs traditionnellement exclus. Ce système fera preuve d'une meilleure gouvernance s'il est prévisible, participatif, cohérent, effectif, transparent et légitime. On peut en outre y avoir recours à différents niveaux de gouvernance : national, territorial ou local, ou encore éco-systémique : bassins ou écorégions. Groupe Chorlavi, 2003, <http://www.grupochorlavi.org/gad/>)

Systématisation: processus d'aménagement et de réflexion critique mené à partir d'une ou de plusieurs expériences de développement autour d'une question ou préoccupation prédéfinie en participation avec les acteurs locaux ; cette systématisation cherche à tirer des leçons leur permettant d'améliorer leurs propres actions et d'augmenter le corpus des connaissances.

QUEL GENRE D'EXPERIENCES CHERCHE-T-ON A SYSTEMATISER?

7. On cherche à systématiser les expériences qui présentent pour le moins cinq des caractéristiques suivantes :
 - a) Expériences qui rendent compte de la diversité des réponses concernant la gestion et l'exploitation des forêts, expériences menées à l'issue d'accords explicites ou non des divers acteurs situés sur des territoires donnés, et auxquelles participent les populations qui en étaient exclues auparavant.
 - b) Expériences qui, à la suite des actions entreprises, montrent un degré d'amélioration des conditions environnementales, économiques et socioculturelles des populations qui habitent sur un territoire donné.
 - c) Les cas qui ont un impact ou sont susceptibles d'impliquer ou d'affecter une proportion importante de la population des territoires où ils sont établis.
 - d) Expériences impliquant comme acteurs pertinents dans la négociation, accord, conception et mise en marche de programmes d'exploitation durable des forêts et des sols, les groupes qui en ont été traditionnellement exclus à niveau territorial et qui constituent des coalitions sociales durables dans le temps.
 - e) Expériences qui prennent en compte l'impact différencié de l'exploitation des ressources naturelles (forêts et sols) suivant qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes.

- f) Expériences qui puissent tirer des leçons concernant les pratiques exemplaires d'adaptation au changement climatique, comme par exemple en utilisant la conservation des forêts pour piéger le carbone.
- g) Expériences mettant l'accent sur l'incidence locale au sein de programmes ou de politiques publiques et privées.
- h) Expériences portant au moins sur cinq ans, de manière à permettre l'analyse de leurs effets sur les conditions de vie de ceux qui y participent et à en tirer leçons et apprentissage.
- i) Expériences ne dépendant pas exclusivement des agents de la coopération ou des investisseurs étrangers et dont, en conséquence, les décisions centrales sont prises au sein des mécanismes internes des associations.

QUESTIONS AUXQUELLES DOIVENT REPOUDRE LES PROJETS SOUMIS AU CONCOURS 2010

8. La forêt, tant naturelle que plantée par les communautés paysannes et autochtones, remplit des fonctions extrêmement importantes pour le développement territorial durable. Ces dernières années, une littérature abondante fait état du rôle incontournable que joue la forêt sous ses diverses formes : forêts protectrices, actions de reboisement et remise en état des terres dégradées grâce à la plantation d'arbres, des systèmes mixtes d'agriculture, de forêt et d'élevage, ainsi que du piégeage et de la fixation du carbone. Il faut y ajouter les fonctions liées à la protection des cours d'eau, au ralentissement des processus d'érosion, à l'appui à la régularisation des cycles climatiques, à la préservation de la biodiversité, et à la limitation et atténuation des catastrophes naturelles produites par des événements naturels extraordinaires comme les tremblements de terre, les glissements de terrain et les ouragans. Le rôle que joue la forêt entre les mains des communautés paysannes, autochtones et des petits producteurs, s'avère tout aussi important en tant que créateur d'activité économique, non seulement pour l'abattage, mais encore en tant matière première destinée au secteur de la construction, à la petite industrie du meuble et même à l'artisanat. En outre, pour bien des populations, la forêt constitue un référent identitaire important. Il existe une littérature tout aussi abondante portant sur des expériences innovatrices en matière d'occupation des sols.

On dispose d'une littérature abondante portant sur des expériences d'action collective menées dans le domaine de l'exploitation des forêts dans pratiquement tous les pays d'Amérique latine. On connaît bien les expériences de bois communaux au Guatemala, ainsi que les expériences forestières dans des pays comme le Mexique, la Colombie, le Chili, l'Equateur, l'Argentine ou le Brésil.

Cependant, un grand nombre de travaux de systématisation concernant le rapport entre les communautés paysannes et agro-forestières avec les forêts, les entreprises associatives formées de travailleurs ruraux et de groupes de femmes, n'ont pas nécessairement analysé le rôle plus vaste qui est le leur en matière de développement du territoire.

Le concours cherche ainsi à récupérer ces expériences d' **exploitation durable des forêts (y compris de l'eau et de la biodiversité) et d'occupation durable des sols en territoires dynamiques, issues de systèmes de gouvernance en participation avec les différentes parties prenantes, y compris celle des populations rurales traditionnellement exclues, en vue de parvenir à un développement durable du territoire et de ses activités économiques.**

9. Dans ce contexte, les systématisations sur ce thème devraient répondre à la question centrale suivante: quelles sont les caractéristiques des expériences d'exploitation des forêts et des sols, dans le cadre d'expériences plus vastes de développement rural territorial, auxquelles participent activement les populations rurales qui étaient pauvres et exclues¹ au départ ?

10. Cette question centrale peut être abordée par les projets participant au concours, au travers de thèmes et de questions plus spécifiques, comme par exemple:

- a) Comment et sous quelle forme l'exploitation durable des forêts et des sols peut-elle s'insérer dans la dynamique territoriale?
- a) Quel est le système de gouvernance territoriale et quels sont les processus, règles et procédures en matière d'accès et d'utilisation des forêts ainsi que d'occupation des sols ?
- b) De quelle façon les divers acteurs ont-ils participé à l'élaboration de ces règles et accords? De quelle façon les groupes pauvres et traditionnellement exclus y ont-ils participé, et à l'issue de ce processus, leur situation s'est-elle améliorée ?
- c) Quelles sont les mesures adoptées en matière de conflit, résistance, négociation, conception, gestion et mise en oeuvre des actions d'exploitation durable des forêts et des sols ?
- d) Quel a été l'impact des mesures prises quant à la sensibilisation et l'autonomisation des communautés ? Quelles répercussions ont-eu ces mesures sur les conduites des divers acteurs vis-à-vis des forêts et des sols ?

¹ Cette question centrale doit être prise en compte dans l'objectif général des propositions présentées au Concours 2010.

- e) Quelles sont les caractéristiques institutionnelles, économiques, sociales et culturelles des organisations rurales qui mènent ces expériences d'exploitation durable des forêts et des sols ?
- f) Quel a été le rôle de l'Etat, de la coopération, des catalyseurs ainsi que des innovateurs internes dans la mise en place de l'expérience ?
- g) Comment la parité hommes-femmes est-elle assurée au sein des processus décisionnels, et comment les jeunes sont-ils impliqués dans l'expérience?
- h) Quels sont les mécanismes utilisés par les groupes ou les communautés impliqués dans l'exploitation durable des forêts afin d'influer sur les propositions de programmes ou de politiques publiques ou privées de la mise en valeur des forêts et de l'occupation durable des sols ?
- i) Quels types d'indicateurs existe-t-il pour analyser les répercussions des expériences d'exploitation durable des forêts sur le développement territorial ?
- j) Comment faire en sorte que les actions et les programmes menés à bien offrent les services et les avantages attendus une fois que le financement et l'appui technique pour un programme donné sont terminés, et donc comment en assurer la continuité, par le biais d'activités connexes comme le tourisme rural, le piégeage du carbone, etc. ?

RESULTATS ATTENDUS POUR LE CONCOURS 2011

11. Les entités qui participent au Concours, et dont les projets seront finalement retenus, devront participer à l'ensemble du cycle d'apprentissage conçu par le Fonds Mink'a de Chorlavi. Ce cycle comprend trois grandes étapes, dont la durée est d'un an environ :

- a) La mise en place des systématisations qui remportent le concours, y compris un atelier de coordination auquel participent les responsables de chaque projet gagnant et dans lequel on souscrit à des accords afin que tous les projets gagnants forment un ensemble qui soit le plus cohérent et le plus articulé possible.
- b) Une analyse comparative des résultats des projets afin d'en tirer des conclusions, des leçons et des recommandations qui soient valables plus généralement.
- c) Un processus de communication stratégique des résultats de tout le cycle.

12. Le résultat principal des projets qui seront soumis au Concours 2011 sera un document de systématisation. Ladite systématisation devra produire des conclusions, des leçons

appries et des recommandations qui aient trait aux questions posées dans les paragraphes 9 et 10 de cet Appel.

13. Les rapports finaux des projets gagnants seront la principale matière pour une analyse comparative qui, lorsqu'elle sera confrontée à un processus de consultation et de discussion (au moyen d'une conférence électronique), devra aboutir à un document de synthèse qui donne une réponse à la question centrale spécifiée au paragraphe 9 de cet Appel.

DELAIS

14. Les délais des étapes du concours sont:

25 juillet 2010	Publication de l'Appel à Concours et du Règlement du Concours 2010
14 septembre 2010	Fin de la réception des demandes d'éclaircissement sur l'Appel à Concours, le Règlement ou n'importe quel autre aspect propre à intéresser les postulants.
21 septembre 2010	La clôture de la réception des profils de projets est à 13h00, heure de Santiago du Chili.
14 octobre 2010	Publication des résultats d'évaluation des profils sur la page web du Groupe Chorlaví.
10 décembre 2010	La clôture de la réception des propositions finales de systématisation et de la documentation additionnelle requise par le Règlement est à 13h00, heure de Santiago du Chili.

29 décembre 2010	Publication de la liste des projets gagnants du concours sur la page web du Groupe Chorlaví.
30 décembre 2010	Envoi des contrats aux organisations coordinatrices.
15 janvier 2011	Signature des contrats avec les organisations coordinatrices des projets gagnants.
Février 2011	Ateliers de coordinateurs des projets gagnants.
15 juillet 2011	Présentation des rapports à mi-parcours.
31 décembre 2011	Présentation des rapports finaux, techniques et financiers.
Janvier-mars 2012	Révision des rapports et analyse comparative.
Avril 2012	Conférence électronique de synthèse.

LE REGLEMENT DU FONDS MINK'A DE CHORLAVÍ

15. Le présent concours suit les normes du Règlement du Fonds Mink'a de Chorlaví 2010. Il est essentiel que ceux qui souhaitent s'y présenter connaissent et analysent d'abord, et dans le détail, ce règlement. Ce document contient des informations sur :

- a) Les caractéristiques des organisations qui peuvent présenter des propositions au concours.
- b) Les délais fixés pour les présentations des profils et des propositions de projets, ainsi que pour les autres étapes du concours.
- c) Les critères d'évaluation d'admissibilité et de sélection des profils, ainsi que les critères d'évaluation du mérite et de sélection des propositions des projets.

- d) Les sommes maximales qu'octroiera le Fonds, les catégories qui entrent dans le budget et qui peuvent être financées, et les exigences du cofinancement.
- e) Le processus de réception, d'évaluation et de sélection des profils et des propositions de projets.
- f) Les caractéristiques du format qui devra être obligatoirement respecté par les profils et les propositions des projets.
- g) Les contrats qui seront signés avec les organisations dont les projets auront été retenus et la procédure pour le transfert des moyens de cofinancement de la part du Fonds.
- h) Les délais d'exécution des projets qui seront retenus.
- i) Les rapports à mi-parcours et finaux, techniques et financiers qui devront être présentés.
- j) Les attributions dont se dote le Comité du Fonds Mink'a de Chorlaví pour prendre toute décision relative au concours.
- k) D'autres aspects généraux du concours et du Fonds Mink'a de Chorlaví.

POUR PLUS D'INFORMATION

16. Le règlement, ainsi que d'autres informations, sont disponibles sur Internet (www.grupochorlavi.org/) ou peuvent être sollicités à l'adresse suivante:

RIMISP Casilla 228 -22,

Santiago, Chile

Tel (56-2) 236 45 57

Fax (56-2) 236 45 58

concursochorlavi@rimisp.org

Toutes les informations officielles relatives à ce concours seront publiées sur le site www.grupochorlavi.org/. Il est fortement conseillé à ceux qui souhaitent y participer de consulter régulièrement ce site Web, afin qu'ils soient informés en temps voulu de toute nouvelle qui pourrait s'avérer pertinente pour leur candidature ou proposition.